

**ADMINISTRATION COMMUNALE de WATERLOO**

**Service de l’Urbanisme**

Rue François Libert, n°28

1410 WATERLOO

Le présent document dûment complété est à faire parvenir au moins **30 jours avant** le début du chantier à Monsieur Lionel BOLLETTE par courrier à l’adresse ci-dessus ou par mail à "**lionel.bollette@waterloo.be** " – 02/352.99.23 **ET** au  Fonctionnaire délégué Monsieur HARMANT – S.P.W. TLPE Brabant Wallon – avenue Einstein 12, 2ème étage à 1300 Wavre

**Copie de la présente doit être communiquée à l’architecte et à l’entrepreneur**

**AVIS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX & DEMANDE DE VERIFICATION D’IMPLANTATION**

*Conformément à l’article D.IV.71 et 72 du CoDT*

PERMIS D’URBANISME N° ……………………………………………………. DELIVRE LE ……………………………………………………………………….

Je soussigné(e), ...................................................................... a l’honneur de porter à la connaissance du Collège communal de Waterloo, que les travaux relatifs au bien situé, (rue / avenue) …………………………………………………………………….., n° ………… , bte ……. , et dont les références cadastrales sont: Division .......... Section .......... Numéro(s) .......... , commenceront le ………………… et sollicite la vérification de l’implantation de ma future construction.

**Je m’engage :**

* à transmettre à l’Administration communale, **30 jours** au moins avant le début des travaux la présente demande dûment remplie.
* à régler la redevance relative au contrôle de l’implantation au géomètre-expert, désigné par le Collège communal en séance du 4 décembre 2015, dès réception de sa facture.
* à **dégager toutes les bornes du terrain**, et ce, dès aujourd’hui, pour le passage du géomètre.
* à ce que **les axes principaux des bords extérieurs des murs**, et à tout le moins les 4 axes du rectangle capable, **soient matérialisés** par des clous placés sur des chaises ou sur des piquets solidement ancrés qui devront subsister pendant toute la durée des travaux.
* à **matérialiser le niveau du rez-de-chaussée** de manière claire et non équivoque en indiquant l’altitude du niveau implanté. Ce dernier sera impérativement balisé au moyen d’une peinture et devra subsister pendant toute la durée des travaux.
* à ce que **le niveau de référence** pris en considération sur les plans **soit balisé** au moyen d'une couleur précise sur les lieux (bordure, avaloir, borne, chambre de visite, etc.)
* à ne pas commencer les travaux ou perturber le contrôle d’implantation par le stockage de terres ou de matériaux, ou encore par l’installation de baraques, et ce avant d’avoir reçu l’accord du Collège communal.
* à fournir, de manière accessoire, le plan de bornage de la propriété.

Tout manquement au prescrit ci-dessus qui nécessitera un nouveau passage du géomètre, ou qui retardera de manière significative son intervention, impliquera d’office une nouvelle facturation en plus du contrôle d’implantation initial.

**Je prends acte que les travaux ne pourront débuter qu’après avoir satisfait au contrôle et au paiement des droits y afférents et à l’approbation du procès-verbal d’indication par le Collège communal.**

Je m’engage, s’il échoit, à me trouver sur place ou à me faire représenter par mon architecte, et prends bonne note que l’Administration communale se réserve le droit de faire procéder à tout autre contrôle jugé utile.

LE MAITRE D’OUVRAGE L’ARCHITECTE L’ENTREPRENEUR

Nom ................................................................... ................................................................... ...................................................................

Adresse ................................................................... ................................................................... ...................................................................

 ................................................................... ................................................................... ...................................................................

Tel/Gsm ................................................................... ................................................................... ...................................................................

Email ................................................................... ................................................................... ...................................................................

**Montant de la redevance relative au contrôle d’implantation (prix par unité)**

**À payer dès réception de la facture émise par le géomètre Alain Marchand : Coordonnées du géomètre :**

Extension de construction existante : 220€ TVAC Alain Marchand

Nouvelle construction entre deux bâtiments mitoyens existants : 240€ TVAC Rue du Cimorné, 13

Nouvelle construction < à 200m²: 250€ TVAC 1420 Braine-l’Alleud

Nouvelle construction de 200 à 500m²: 260€ TVAC

Nouvelle construction de 500 à 1500m²: 300€ TVAC info@alainmarchand.be

Nouvelle construction de 1500 à 5000m²: 350€ TVAC 02/387.35.54 ou 0497/87.14.31

Nouvelle construction > à 5000m²: 350€ TVAC

Passage supplémentaire: tout passage supplémentaire sera facturé comme une

 nouvelle implantation, soit le même prix.

Coordonnées de facturation (Nom ou Société, adresse complète et Nr de TVA si applicable) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**Date et Signature**

** ETAT DES LIEUX DE LA VOIRIE**

Le présent document est à faire parvenir avec l’avis de commencement des travaux **UNIQUEMENT** à Monsieur Lionel BOLLETTE - Service Urbanisme, rue François Libert, 28 à 1410 Waterloo ou par mail à " **lionel.bollette@waterloo.be** " – 02/352.99.23

**Concerne :**

N° du permis d’urbanisme :

Adresse :

Je soussigné………………………………………………………………………………… certifie par le présent document qu’un état des lieux de la voirie préalable à l’ouverture du chantier a été effectué le…………………………………….. pour le dossier repris ci-dessus et que …….. photo(s) sont jointes au présent document.

Cet état des lieux a fait l’objet des remarques éventuelles suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Remarque : |
| Bordures, filet d’eau |  |
| Trottoir |  |
| Revêtement de la voirie |  |
| Taque d’égout, avaloir |  |
| Poteaux, bollards |  |
| Autre |  |

 **Date et signature**